



## Prendre en considération une demande de dédommagement

Par **grippon**, le **05/02/2008** à **22:05**

monsieur, j'ai été victime d'un sinistre juste devant ma porte à 13h30 j'étais couché devant ma télé un grand bruit, mon voisin a eu un malaise a foncé sur mon véhicule garé devant ma porte (grâce à ceci il serait dans mon salon) aujourd'hui l'expert a évalué mon véhicule de l'année 1985 à 800 euros mais il a été vendu à 2600 euros (marque 250 mer....) ma requête est le fait que je ne peux pas m'acheter une voiture au jour d'aujourd'hui car je touche 1200 euros et un crédit de 600 euros par mois pour des années ma voiture très bien entretenue dans le but de me durer au moins 20 ans devant ma porte mon voisin pris d'un malaise réforme ma voiture pourquoi ne prennent-ils pas en compte le contexte, les conditions dans lesquelles l'accident a eu lieu afin de me dédommager correctement l'achat d'un autre véhicule? mon voisin ne doit-il pas faire un geste? merci de me répondre FI.